

Le 8 août 2017

## **ARRETE N° 40/2017**

Le Maire de DIEUE SUR MEUSE,  
Vu l'organisation de la fête foraine,  
Vu le Code des Communes,  
Vu le danger que représente la circulation,

### **ARRETE :**

ARTICLE 1 : Toute circulation routière sera interdite rue des Lilas de l'intersection avec la route des Dames jusqu'à l'intersection avec la rue de la Tuilerie du 29 août 2017 au 06 septembre 2017 en raison de la fête patronale.

ARTICLE 2 : L'accès à ces rues sera laissé aux riverains et aux véhicules de secours.

ARTICLE 3 : La signalisation correspondante sera mise en place.

ARTICLE 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Verdun
- Affichage.

Fait à Dieue-sur-Meuse le 8 août 2017.

Le Maire,  
Jean-Claude DUMONT.

